

Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	Procédure terminée
<p>Fourniture de services portuaires et transparence financière des ports: octroi d'avantage de souplesse aux organes de gestion ou aux autorités compétentes au regard de la perception des redevances d'infrastructure portuaire dans le contexte de l'épidémie de COVID-19</p> <p>Modification Règlement 2017/352 2013/0157(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>2.40 Libre circulation et prestation des services</p> <p>2.40.02 Services publics, d'intérêt général, service universel</p> <p>2.80 Coopération et simplification administratives</p> <p>3.20.03 Transport maritime de personnes et fret</p> <p>3.20.09 Politique portuaire</p> <p>4.20 Santé publique</p> <p>4.20.01 Médecine, maladies</p> <p>Priorités législatives</p> <p>La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19</p>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2020/0067(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement 2017/352 2013/0157(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 100-p2; Règlement du Parlement EP 163
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	TRAN/9/02873